

Du Dix huit ^{sept} an mil huit cent cinquante-un, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Jean Baptiste marins Languier
 né à la garde le quatorze du Commun à deux heures du soir fils de Joseph Alexis Languier
 profession de Cultivateur âge de deux ans, domicilié à la Garde et de Marie Anne Degarant

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par ledit Joseph Alexis Languier père de l'enfant
 âge de deux ans, profession de Cultivateur domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Baptiste Languier âgé de deux ans, domicilié à la Garde
 Second témoin, Joseph Alexis Languier âgé de deux ans, domicilié à la Garde
 profession de Cultivateur

CONSTATE, suivant la loi, par moi Joseph Dominique Mourichon adjoint à la Mairie de la Garde par délégation du Maire remplissant les fonctions d'Officier public ; lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec l'exception du déclarant qui a été ne savoir ni écrire ni signer.

Languier
 Mourichon adjt
 Jean Baptiste Languier

Du Dix huit ^{sept} an mil huit cent cinquante-un, à deux heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Jean Marie Occout
 né à la garde le deux du Commun à deux heures du soir fils de Jean Marie Occout
 profession de Maçon âge de quatre ans, domicilié à la Garde et de Marie Rose Occout

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par ledit Jean Marie Occout père de l'enfant
 âge de quatre ans, profession de Maçon domicilié à la Garde

Premier témoin, Charles Victor Languier âgé de deux ans, domicilié à la Garde
 Second témoin, Joseph Alexis Languier âgé de deux ans, domicilié à la Garde
 profession de Cultivateur

CONSTATE, suivant la loi, par moi Joseph Dominique Mourichon adjoint à la Mairie de la Garde par délégation du Maire remplissant les fonctions d'Officier public ; lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec l'exception du déclarant qui a été ne savoir ni écrire ni signer.

Languier
 Mourichon adjt
 Mourichon adjt

Du Dix huit ^{sept} an mil huit cent cinquante-un, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Jacques Marins Bernard
 né à la Garde le quatorze du Commun à deux heures du soir fils de Jean Pierre Louis Bernard
 profession de Cultivateur âge de quatre ans, domicilié à la Garde et de Joséphine Morel

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par ledit Jean Pierre Louis Bernard père de l'enfant
 âge de quatre ans, profession de Cultivateur domicilié à la Garde

Premier témoin, Jacques Marins Bernard âgé de quatre ans, domicilié à la Garde
 Second témoin, Jean Baptiste Languier âgé de deux ans, domicilié à la Garde
 profession de Cultivateur

CONSTATE, suivant la loi, par moi Joseph Dominique Mourichon adjoint à la Mairie de la Garde par délégation du Maire remplissant les fonctions d'Officier public ; lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec l'exception du déclarant qui a été ne savoir ni écrire ni signer.

Mourichon adjt
 Mourichon adjt

Du Dix huit ^{sept} an mil huit cent cinquante-un, à deux heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Jean Marie Occout
 né à la garde le deux du Commun à deux heures du soir fils de Jean Marie Occout
 profession de Maçon âge de quatre ans, domicilié à la Garde et de Marie Rose Occout

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par ledit Jean Marie Occout père de l'enfant
 âge de quatre ans, profession de Maçon domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Marie Occout âgé de quatre ans, domicilié à la Garde
 Second témoin, Joseph Alexis Languier âgé de deux ans, domicilié à la Garde
 profession de Cultivateur

CONSTATE, suivant la loi, par moi Joseph Dominique Mourichon adjoint à la Mairie de la Garde par délégation du Maire remplissant les fonctions d'Officier public ; lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec l'exception du déclarant qui a été ne savoir ni écrire ni signer.

Mourichon adjt
 Mourichon adjt